

## Premier coup de pioche pour les stades

En présence d'une centaine de représentants des autorités, du sport et de l'économie, Erich Fehr, maire de Bienne, Martin Kull, CEO de l'entreprise totale HRS, Andreas Blank, président du HC Bienne et Pascale Berclaz, vice-présidente du FC Bienne, ont donné le 1er coup de pioche des Stades de Bienne, jeudi, à 11h, aux Champs-de-Boujean.



La Ville de Bienne, l'entreprise totale HRS et la société Kumaro Delta S.A. ont signé les contrats correspondants le 18 décembre. La société Kumaro Delta S.A. est chargée des investissements dans le cadre d'un contrat de superficie concernant les installations commerciales, tel que prévu comme option à l'avenant 4 du contrat-cadre conclu entre la Ville de Bienne et l'entreprise HRS. Comme convenu, le contrat s'appuie, par principe, sur la version conclue fin 2010 avec la société Alstone S.A., puis de nouveau résilié en mars 2012. Il a toutefois été convenu de certaines adaptations au vu des développements survenus dans l'intervalle et des enseignements qui en ont été tirés, ce qui

permet aujourd'hui de réaliser le complexe sportif des Stades de Bienne.

En ce qui concerne la structure juridique, la situation est la même que celle prévue avec l'ancien investisseur, à savoir la société Alstone S.A. La Ville de Bienne est propriétaire foncière octroyant le droit de superficie et le maître de l'ouvrage pour la partie des stades. La société Kumaro Delta S.A. est le maître de l'ouvrage pour les installations commerciales. La Ville de Bienne et la société Kumaro Delta S.A. sont superficières en commun (bénéficiaires du droit de construire) pour l'ensemble du complexe sportif des Stades de Bienne, alors que HRS a conclu pour les deux objets partiels un

contrat d'entreprise totale avec chacun des maîtres d'ouvrage. Afin de garantir que la position de la Ville de Bienne ne soit pas plus mauvaise que prévu dans le modèle initial avec l'entreprise HRS en tant qu'entreprise totale pour les stades et investisseuse pour les installations commerciales, une convention complémentaire a été conclue et signée par les trois partenaires – Ville de Bienne, Kumaro Delta S.A. et HRS – afin de réglementer les responsabilités correspondantes.

En outre, le plan de paiement, en tant que partie intégrante du contrat d'ouvrage de l'entreprise totale pour la partie des stades, a été adapté au nouveau calendrier, sans toutefois modifier ce dernier.

Pour la Ville de Bienne, les Stades de Bienne constituent un changement abrupt. D'une part, les deux grands clubs sportifs, à savoir le HC

Bienne et le FC Bienne, vont bénéficier d'infrastructures modernes qui stimuleront leur développement économique et, d'autre part, le pôle de développement cantonal des Champs-de-Boujean (PDE) va s'enrichir d'un centre proposant une offre attrayante au plan de la gastronomie et des achats. Pour les deux stades, la halle de curling avec six pistes et les quatre terrains d'entraînement de football, la Ville de Bienne investit 77 millions de fr., ce qui représente le plus grand investissement individuel jamais consenti dans son histoire.

A noter également que c'est la première fois en Suisse que l'on construit un stade de glace de 7'000 places, un stade de football de 6'000 places ainsi qu'une halle de curling en tant que complexe sportif global. Les Stades de Bienne seront achevés pour la saison 2015/2016.